



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent du développement des
ressources humaines, du développement des
compétences, du développement social et de la
condition des personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 049 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 1 novembre 2005

—
Présidente

Mme Raymonde Folco

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 1 novembre 2005

•(1110)

[Traduction]

Le vice-président (M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC)): Chers collègues, nous sommes prêts à commencer nos travaux. Je vois que nous avons le quorum.

Nous sommes mardi le 1^{er} novembre et c'est la réunion n^o 49 du Comité permanent des ressources humaines, des développements des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Nous accueillons aujourd'hui d'autres témoins dont certains témoigneront par le biais d'une vidéoconférence et d'autres en personne. Je vois sur notre liste qu'au moins cinq témoins sont présents. Nous vous souhaitons à tous la bienvenue.

Le cas échéant la transcription de ces délibérations seront disponibles sur l'Internet. Notre comité espère présenter un rapport au Parlement et au public qui sera aussi disponible sur l'Internet. Il s'agit d'une série de réunions que nous tenons pour réunir des éléments de preuve; à un moment donné, le comité devra tirer certaines conclusions et formuler certaines recommandations.

Notre premier témoin est M. Pierre Vigeant, directeur général de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir et il aura environ trois minutes pour faire un exposé. Nous épuiserons notre liste de témoins après quoi nous passerons à tour de rôle avec les partis à une période de questions et réponses.

Monsieur Vigeant, veuillez commencer.

[Français]

M. Pierre Vigeant (directeur général, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir): Je vous remercie beaucoup de votre invitation.

Notre organisme a un rayonnement provincial. J'ai donc fait une petite enquête sur le programme Placement carrière-été et comparé son application en 2005 à celle de 2004. J'ai obtenu des données de 24 centres communautaires de loisir dans huit régions du Québec. Je voudrais vous dire que la nouvelle répartition en 2005 a eu, de façon générale, l'effet de bonifier le nombre de postes et le nombre de semaines accordées aux organismes communautaires avec lesquels je travaille. Je pourrais donner l'exemple de Beauport, de Longueuil, de Côte-des-Neiges et de Charlesbourg, où on a vu des augmentations importantes. Par contre, cette bonification s'est faite au détriment des organismes communautaires situés dans les grands centres urbains et dans les quartiers centraux, probablement parce que l'application des critères a changé.

Cela fait qu'il y a moins de jeunes dans les quartiers centraux et défavorisés. Il y a aussi une concentration plus grande d'organismes

communautaires à l'intérieur des quartiers défavorisés, parce que c'est davantage avec les familles défavorisées que travaillent les organismes communautaires. Cela a eu un effet direct sur une masse d'argent qui n'est pas disponible pour les organismes communautaires qui oeuvrent dans les quartiers centraux. Alors que les besoins sont plus grands, les ressources ont diminué, et plusieurs ont vu leur demande refusée ou diminuée de façon plus ou moins importante. Il n'y a pas eu de progression comme il a pu y en avoir dans les quartiers de banlieue ou en périphérie des grands centres urbains. Cela est bien sûr important pour les organismes, en termes de ressources humaines. Cela représente également une expérience de travail pour les jeunes qui ont des professions sociales et en santé. Ils sont sensibilisés et attirés dans les milieux de travail que constituent les organismes communautaires. C'est un effet que nous avons observé cette année, et nous aimerions le souligner.

La même situation est la même dans le milieu rural. Nous avons deux centres, un à Fort-Coulonge et un autre à Saint-Sixte. Il n'y a pas d'augmentation de la présence des jeunes dans les régions, mais les besoins demeurent importants. Le programme Placement carrière-été est un programme qui favorise le retour des jeunes dans leur milieu l'été. Or, ces centres n'ont pas vu d'augmentation. Il y a même eu des diminutions, dans certains cas, de cinq à deux postes. Ce sont toujours de petites enveloppes, mais pour un organisme communautaire, c'est important.

En terminant, si on prend l'exemple de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, un organisme provincial, le fait que nous soyons situés dans un quartier défavorisé nous a désavantagés, parce que les priorités vont d'abord aux organismes qui agissent dans le milieu. Lorsque l'enveloppe est petite, il est sûr que l'argent disponible ne va pas en priorité à des organismes provinciaux. Cette année, nous n'avons pas eu la possibilité de profiter du programme Placement carrière-été, même si nous aurions pu offrir une expérience de travail importante.

•(1115)

La présidente (Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.)): Merci beaucoup, monsieur Vigeant.

Bonjour à tous. Je m'excuse de mon retard. Je voudrais tout particulièrement souhaiter la bienvenue à Madame Nathalie Durand, technicienne en ressources humaines au Centre de services sociaux de Laval, ma circonscription préférée.

Compte tenu du fait que vous venez d'arriver, madame Durand, je vais donner la parole à d'autres intervenants.

Madame Mathieu, du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, la parole est à vous.

Mme. Geneviève Mathieu (consultante en loisir, Loisir et sport, Conseil Sport Loisir de l'Estrie): Je vous remercie pour votre invitation.

Le Conseil Sport Loisir est l'unité régionale de sport et de loisir en Estrie. C'est un organisme qui est présent dans chacune des régions du Québec.

Je m'occupe principalement des services d'animation estivale, et c'est là-dessus surtout que portera mon témoignage aujourd'hui. Je vais également vous parler beaucoup de la situation en milieu rural et de ce que peuvent avoir comme effets les coupures dans le programme Placement carrière-été.

Vous avez en main un rapport d'analyse qui a été produit par le Forum jeunesse Estrie, un regroupement de concertation de jeunes qui ont eu vent des coupures et qui se sont posés des questions. À ce moment-là, en réaction à cette situation, ils ont mené très rapidement une enquête, cet été, pour savoir quel avait été l'impact auprès des jeunes. C'est le document qui vous a été remis.

De mon côté, en 2003, j'ai dressé un portrait des services d'animation estivale de ma région. Je vais donc faire un parallèle entre ces deux documents et vous parler un peu de la réalité que nous avons vécue en 2005.

Pour vous situer, le milieu rural chez nous est composé de 88 municipalités dont 90 p. 100 comptent moins de 2 000 habitants. C'est vraiment un portrait de la situation.

Les milieux ruraux ont vu une dégradation évidente de l'organisation du loisir public, au point où dans certaines communautés, c'est sa survie même qui est en jeu. Le service d'animation estivale est souvent le seul service que les municipalités offrent encore à leurs citoyens.

Le milieu rural est caractérisé par un fort exode de jeunes qui vont vers les centres urbains, où on retrouve en plus grand nombre les services reliés aux études, aux occasions de travail et d'affaires. Les régions se vident, les milieux ruraux se déstructurent et la communauté d'appartenance offre de moins en moins d'avenir aux jeunes, qui quittent souvent leur milieu à contrecœur.

Le monde du loisir, surtout en milieu rural, est un monde de bénévolat. Quatre-vingt-dix pour cent des acteurs qui offrent des loisirs sont des bénévoles. Ils sont actifs à tous les niveaux et se regroupent pour donner des services de qualité de vie. C'est la seule façon de bouger en milieu rural. Étant donné que les communautés ne sont pas en mesure de se payer des professionnels en loisirs, ce sont donc des comités de bénévoles qui sont sur le terrain. Ce sont aussi ces comités qui gèrent le service d'animation estivale.

Rapidement, je vais faire un peu le parallèle entre les deux documents. Dans le portrait qui a été fait en 2003, 68 p. 100 des services d'animation estivale offraient en moyenne huit semaines de services. Cet été, le temps moyen accordé dans le cadre du programme Placement carrière-été se situait entre six et sept semaines seulement. Il y a donc eu une semaine où les parents ou la municipalité ont dû défrayer davantage. Sinon, on aurait accusé des déficits.

Une des répercussions est la diminution de la période d'embauche. Ces emplois sont un peu moins intéressants pour les étudiants du cégep et de l'université. On recrute donc des étudiants du secondaire qui en sont à leur première expérience de travail. Ils ont besoin de beaucoup de formation et ils ont besoin d'être accueillis et encadrés lors de leur première expérience de travail. Toutefois, étant donné

qu'il y a eu des coupures et qu'on a diminué le nombre de semaines de services, toute cette période d'accueil et d'apprentissage a été raccourcie également.

Ce qui est difficile, en milieu rural, c'est qu'un service d'animation estivale sur trois a des difficultés de recrutement. Les jeunes ne sont pas là. Il y a aussi un impact sur le nombre d'heures travaillées. On s'est aperçu cet été — vous pourrez le voir dans le rapport — qu'on a coupé un peu dans les postes pour les jeunes. Toutefois, on a surtout coupé le nombre de semaines et le nombre d'heures par semaine.

Cet été, selon le rapport, en moyenne 30 heures ont été accordées dans le cadre du programme Placement carrière-été. Cela va bien, car un service d'animation estivale offre en moyenne 30 heures de services. Cependant, les parents en milieu rural ont besoin de plus. Ils travaillent un peu plus tôt et souvent en milieu urbain. Ils doivent donc faire garder leur enfant avant que le service d'animation commence. Plus de 50 p. 100 des services offrent un service de garde, ce qui fait augmenter la moyenne des services à 50 heures par semaine.

Quand on a des employés qui travaillent seulement 30 heures par semaine, il peut y avoir jusqu'à 20 p. 100 des services d'animation estivale qui offrent un service à temps partiel. Le lundi et le mercredi, on offre le service aux enfants de 5 à 8 ans, le mardi et le jeudi, le service est offert aux enfants plus âgés, soit à ceux de 9 à 12 ans. Le service n'est donc pas offert cinq jours par semaine, ce qui fait que les parents, encore une fois, doivent faire garder leur enfant.

Finalement, je veux revenir aux procédures du programme Placement carrière-été. Il y a quelques lacunes relativement au temps pour faire la demande. La date limite est souvent le 31 mars. Étant donné qu'ils sont en milieu rural et qu'il s'agit de comités bénévoles, les gens n'ont pas les ressources humaines pour remplir le formulaire. Ainsi, il arrive souvent que ce soit la secrétaire-trésorière de la municipalité qui remplit le formulaire de demande, et elle n'est pas nécessairement sur le terrain. S'il y a une augmentation des inscriptions aux services d'animation estivale, on a besoin de plus d'animateurs.

Évidemment, cela n'est pas écrit dans ces documents.

• (1120)

Nous avons reçu une réponse pour le programme Placement carrière-été à la fin du mois de mai 2005. Certains l'ont même reçue la première semaine de juin. Par exemple, l'organisme que je représente a envoyé des offres de formation aux camps au mois de mai. On commence à faire les inscriptions au début du mois de mai. Cependant, comme on ne sait pas combien il y aura d'employés en milieu rural, elles sont retardées.

C'est finalement à la fin du mois de mai que nous connaissons le montant d'argent que nous recevrons pour nos employés. Nous devons donc les embaucher rapidement, ce qui fait que je les reçois en formation alors qu'ils viennent tout juste d'être engagés. En fait, il y en a beaucoup qui reçoivent une formation le lendemain de leur embauche.

Par conséquent, il y a malheureusement des parents qui se font dire que leur enfant n'a pas été sélectionné parce qu'il faut respecter un certain ratio, pour des raisons de sécurité.

En terminant, dans une société qui demande de plus en plus de connaissances et d'expérience, le programme Placement carrière-été demeure un des seuls programmes à permettre l'acquisition de telles qualités. Cependant, les coupures raccourcissent le temps disponible pour les acquérir. Les jeunes qui en sont à leur première expérience de travail sont démunis face à l'acquisition de leur rôle et des tâches. Ils doivent être fonctionnels dès leur embauche. En services d'animation estivale, les responsabilités assumées par ces jeunes dépassent largement leurs capacités.

En résumé, l'expérience de travail n'est pas satisfaisante. L'image qu'a le jeune du monde du travail est biaisée et démotivante. La perception de sa municipalité est négative parce qu'il ne se sent pas encadré. En fin de compte, il désire quitter son milieu pour avoir de meilleures conditions de vie.

Les communautés rurales n'ont pas la masse critique nécessaire au développement, et leur capacité de payer est restreinte. Elles ont peu de services, peu de ressources physiques et humaines dans tous les domaines, particulièrement en loisir. En coupant l'aide financière, les milieux devront fermer leurs services, et les parents devront se déplacer vers les municipalités voisines. Les jeunes iront travailler en ville, et les enfants ne développeront pas de sentiment d'appartenance à leur village.

C'est le cercle vicieux de la dévitalisation des milieux ruraux.

La présidente: Merci, madame Mathieu. Il y a certes plusieurs points que vous avez soulevés qui ont déjà été mentionnés par d'autres. Ils feront sûrement l'objet de recommandations auprès de la ministre.

Je passe maintenant la parole à Mme Linda Bourassa, de la Table de concertation jeunesse Ahuntsic.

Mme. Linda Bourassa (présidente, Table de concertation jeunesse Ahuntsic): Bonjour. Je représente la Table de concertation jeunesse Ahuntsic. Je suis présidente et je suis également directrice d'un organisme communautaire. Donc, je sais ce qu'apporte le programme Placement carrière-été sur le terrain.

En ce qui concerne les organismes communautaires, il s'agit d'un projet extrêmement important l'été. Il permet d'augmenter les ressources humaines, donc d'offrir plus de services aux jeunes, de mettre sur pied différents projets, particulièrement dans les milieux défavorisés ou dans les milieux multiethniques. Donc, ce sont des projets très importants.

Également, il est important d'offrir une première expérience de travail à des jeunes. Évidemment, l'emploi qu'on va leur donner dépend du milieu. Par exemple, nous travaillons dans une maison de jeunes de 12 à 18 ans. Nous n'engagerons donc pas des jeunes étudiants du secondaire qui ont le même âge que les jeunes qui composent notre clientèle. Nous engagerons des jeunes étudiants du cégep et de l'université.

La plus grosse problématique en regard du programme Placement carrière-été est vraiment la date à laquelle nous recevons une réponse. En fait, nous recevons généralement une réponse au mois de mai. Comme les cours universitaires finissent au mois d'avril, les jeunes ont déjà trouvé des emplois, pour la plupart. Cela fait que notre choix est restreint, puisque nous nous retrouvons souvent avec ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi. Donc, ce ne sont pas toujours les meilleurs, évidemment. Il faudrait revoir la date d'acceptation des projets, afin que nous ayons une réponse soit au mois de mars ou au mois d'avril, au plus tard, ce qui nous permettrait d'avoir un meilleur choix de candidats.

•(1125)

La présidente: Je sais qu'il y aura des questions plus tard. Alors, je n'en poserais pas pour le moment.

Merci beaucoup, madame Bourassa.

Je passe maintenant la parole à Mme Johanne Bérubé-Gagné, de l'Office du Tourisme Edmundston-Madawaska.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné (directrice, Office du Tourisme Edmundston-Madawaska): Je représente l'Office du tourisme Edmundston-Madawaska. Nous participons à plusieurs festivals et attractions qui se déroulent durant la période estivale. Nous sommes également présents à des sites touristiques et historiques, comme des musées. Pour nous, les projets étudiants sont un apport très important en ce sens qu'ils nous permettent d'offrir un service optimal lors de ces activités et festivals.

Le programme Placement carrière-été nous apporte certainement une main-d'oeuvre qualifiée. L'été, il nous permet de ramener dans la région des étudiants qui doivent normalement s'exiler pour poursuivre leur formation.

Je suis en accord sur ce qui a été mentionné tout à l'heure lorsqu'on a parlé de la lenteur à répondre aux demandes d'attribution des projets. Au mois de mai, c'est très difficile.

Prenons le Festival de Jazz, qui est le premier festival à se produire dans la région, soit au cours de la 3^e fin de semaine du mois de juin. L'année dernière, nous avons obtenu une réponse au début du mois de juin. Nous avons bénéficié du programme pendant six semaines, mais nous n'avons pu vraiment en tirer profit que durant trois semaines, parce que le festival se terminait à ce moment-là.

Il est donc un peu difficile pour nous de permettre à ces étudiants d'acquérir une expérience de travail optimale. Ils arrivent durant la période très occupée du festival, et leur formation se fait très rapidement, parfois pas de façon optimale. L'idéal serait donc de réviser la date d'attribution des projets, de la devancer à la mi-avril, au plus tard, pour nous permettre d'engager ces étudiants beaucoup plus tôt.

Le nombre de semaines est aussi parfois un problème. Prenons le cas du Festival de Jazz, encore une fois. Les employés arrivent tard et on ne peut les utiliser que très peu. En ce qui concerne les autres attractions touristiques, comme par exemple les centres d'information pour les visiteurs, c'est extrêmement difficile. La municipalité n'a pas l'argent requis pour procéder à l'embauche de ces jeunes pendant 12 ou 14 semaines, ce qui serait idéal. Toutefois, un projet de six semaines complique l'offre de services durant la période qui s'échelonne du début du mois de juin jusqu'à la fin du mois d'août, comme c'est le cas dans les centres d'information pour les visiteurs.

Je pense que les programmes sont très importants pour nous permettre d'offrir des événements, des festivals et des services touristiques. On sait que le domaine touristique est beaucoup saisonnier et que cela fournit à ces jeunes une belle expérience de travail. Cependant, le programme devrait nous permettre d'être plus flexibles quant aux dates d'embauche et au nombre d'heures de travail.

Il est donc certain qu'il nous serait extrêmement difficile de réaliser nos activités et nos festivals et de maintenir l'industrie touristique de notre région à un haut niveau sans l'aide de programmes comme Placement carrière-été.

C'étaient les points que je voulais soulever. Merci beaucoup.

La présidente: Merci, madame Bérubé-Gagné.

Je passe la parole à Mme Nathalie Durand, technicienne en ressources humaines au Centre de santé et de services sociaux de Laval.

Mme. Nathalie Durand (technicienne en ressources humaines, Centre de services sociaux de Laval (CLSC-CHSLD du Ruisseau-Papineau)): Bonjour.

D'abord, le Centre de santé et de services sociaux de Laval regroupe quatre CLSC, des centres d'hébergement et la Cité de la Santé. Nous avons donc trois missions différentes.

D'évidence, le programme Placement carrière-été est pour nous une source importante de recrutement, compte tenu du manque de ressources actuel. C'est sûr que c'est un apport d'employés et que cela permet aussi aux étudiants qui se présentent chez nous de connaître les différentes missions surtout peut-être le centre d'hébergement, qui est moins connu et qui gagne à l'être. Il s'agit souvent d'étudiants qui reviennent d'année en année et qui, par la suite, restent chez nous. Alors, c'est important pour nous.

Je vais peut-être répéter des choses que les gens ont dites. Les dates d'acceptation des projets sont de plus en plus tardives. Souvent, donc, on ne peut même pas profiter du maximum de semaines qui nous sont allouées, parce que les projets sont acceptés plus tard.

Cette année, nous avons eu un problème qui a été soulevé. Je pense que c'est important, étant donné que nous manquons de personnel dans le réseau de la santé. Éventuellement, les gens commenceront à se recycler et se dirigeront vers ces professions.

N'empêche qu'il y a eu un projet que l'on ne nous a pas remboursé parce que la candidate était âgée de 41 ans. Alors, il s'agirait de revoir les dates d'acceptation des projets. Nous pensons en effet que les gens retournent sur le marché du travail après avoir occupé un emploi qu'ils aimaient peut-être moins. Maintenant, ils désirent avoir un emploi qu'ils aiment. Bien sûr, nous ne pourrions pas les embaucher, parce qu'on nous a remboursé une année donnée et qu'on nous a refusé le remboursement de l'autre année. Cela a créé un petit problème, une petite lacune. En tout cas, ce serait important pour nous. Le réseau de la santé étant ce qu'il est actuellement, je pense qu'il faut avoir une vision plus large.

C'est vraiment tout ce que j'avais à dire. Le réseau de la santé et les étudiants sont importants, et nous leur offrons une belle porte d'entrée chez nous.

Merci.

• (1130)

La présidente: Madame Durand, je sais qu'il y aura beaucoup de questions. Vous aurez donc l'occasion de vous exprimer à ce moment-là.

Nous passons maintenant au premier tour de questions et réponses, d'une durée de sept minutes.

Monsieur Devolin, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci, madame la présidente, et bonjour à tous.

Ma première question est très courte et j'aimerais que tout le monde y réponde si possible.

Plusieurs témoins nous ont dit que les délais étaient trop courts, et qu'ils ne disposaient pas de suffisamment de temps pour faire approuver des demandes pour l'été. On a proposé entre autres de repousser tous les délais — ou de les devancer j'imagine, de 30 jours, de telle sorte que tout aurait lieu un mois plus tôt. Ma question est simple. D'après vous, si l'on différerait d'un mois ou avançait d'un mois

les délais, cela suffirait-il pour répondre à cette inquiétude? Sinon, d'après vous de combien de jours faudrait-il modifier ces délais pour que vous soyez satisfaits?

[Français]

La présidente: Je vais commencer par M. Vigeant, afin de suivre ma liste.

Monsieur Vigeant, vous avez la parole.

M. Pierre Vigeant: Je pense que ce serait déjà un pas dans la bonne direction. Bien sûr, il faut dire aussi que tous les organismes ne se retrouvent pas dans cette situation; ce sont surtout les plus petits organismes qui fonctionnent avec des bénévoles. Par exemple, s'ils font la demande au mois de janvier, ils ne sont pas toujours en mesure de voir ce dont ils ont besoin en matière d'effectif. En tout cas, je pense que le fait de faire cela le plus rapidement possible serait déjà un bon pas dans la bonne direction.

La présidente: Merci.

Madame Mathieu.

Mme. Geneviève Mathieu: Ce serait évidemment une très bonne idée de devancer la date limite. Par contre, un accompagnement devra être mis en place. Je parle d'une forme d'aide pour aider les gens à remplir le formulaire. En effet, des gens ont de la difficulté à remplir le formulaire et à s'exprimer. Cela démontre l'importance d'avoir tel ou tel employé. Il y a quand même des critères dans chacune des régions.

À ce moment-là, oui, il est possible de devancer la date, mais il faut aussi peut-être prévoir dans les bureaux un peu plus de soutien auprès des gens qui remplissent ce formulaire.

La présidente: Madame Bourassa.

Mme. Linda Bourassa: Je ne répéterai pas ce que tout le monde a dit. Il est sûr que c'est déjà une amélioration si c'est fait un mois à l'avance. Oui, il est clair que cela va nous aider à recruter des gens.

Présentement, pour avoir de meilleurs candidats, on recrute et on attend de leur donner une réponse. On garde trois candidats et, finalement, on en accepte un pour combler un poste. On est obligé de dire non à deux personnes et d'en garder seulement une. Si on pouvait faire le processus inverse, c'est sûr que ce serait bien.

• (1135)

La présidente: Merci.

Madame Bérubé-Gagné.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: Effectivement, cela pourrait être très avantageux que les réponses soient devancées d'un mois. Je pense qu'on pourrait tous en bénéficier et avoir une meilleure chance de recruter les bonnes personnes pour occuper les bons emplois.

La présidente: Madame Durand.

Mme. Nathalie Durand: Effectivement, je suis tout à fait d'accord là-dessus. En ce qui a trait au réseau de la santé, devancer cela d'un mois ne pose aucun problème.

La présidente: Merci. Il vous reste du temps.

[Traduction]

Il vous reste du temps, monsieur Devolin.

M. Barry Devolin: Un autre problème s'est posé à plus d'une reprise. Nous savons tous que de plus en plus de gens s'en vont dans les centres urbains et que des jeunes en plus grand nombre quittent les collectivités rurales pour s'installer dans les centres urbains. Il me semble que ce programme renforce cette constatation. Les sommes mises à la disposition de diverses circonscriptions... parce que, comme vous le savez, il s'agit d'un programme inédit. Les montants sont en réalité affectés selon les circonscriptions plutôt que par province ou région. Avec le temps, au lieu que les fonds suivent les étudiants, il se pourrait que les étudiants suivent les fonds.

Je me demande si l'un d'entre vous originaire d'une région plus rurale du Québec a vécu cet état de choses ou pourrait signaler au comité des cas où cela se produit. Est-ce que les jeunes des zones rurales, qui vont peut-être faire leurs études en ville, se trouvent à y rester pendant l'été au lieu de faire ce qu'ils voudraient, soit de revenir peut-être dans leur ville natale, parce que les fonds sont disponibles dans les circonscriptions urbaines?

[Français]

La présidente: Qui voudrait répondre à cette question?

Madame Bérubé-Gagné.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: Je pense qu'on vit un peu cela ici, à Edmundston. On est dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. La majorité de nos étudiants fréquentent l'Université de Moncton, dans le sud de la province. Il est sûr que lorsqu'une ville comme Moncton peut offrir 12 semaines d'emploi à un étudiant, il est plus alléchant pour lui de demeurer à Moncton que de revenir chez nous, si je n'ai que six semaines à lui offrir et que je dépends entièrement des projets étudiants pour lui offrir cette position.

Donc, c'est certainement un désavantage pour nous, car il y a très peu de programmes universitaires complets offerts dans notre région. Si nos étudiants se déplacent vers de plus grands centres, c'est évidemment très difficile de les ramener chez nous avec seulement un projet étudiant.

Bien sûr, on offre une bonification sur le plan du salaire, mais le nombre de semaines joue souvent contre nous.

La présidente: Merci. Quelqu'un voudrait-il ajouter quelque chose?

Madame Mathieu.

Mme. Geneviève Mathieu: J'ai beaucoup parlé du milieu rural, précisément pour qu'on tente de trouver une façon de les favoriser. Actuellement, selon les critères, il y a plus d'argent où il y a plus de jeunes, et le programme fait en sorte de maintenir cette tendance. Ne pourrait-il pas y avoir une façon de répartir l'argent de façon à ce que le milieu rural soit gagnant?

Si on continue dans cette voie, les communautés rurales vont disparaître peu à peu. Au bout du compte, ce sont les parents et la société en général qui seront perdants. N'ayant plus de services, les parents vont se rapprocher des endroits où on en offre. Comme je le disais, c'est vraiment un cercle vicieux. Il faudrait trouver une façon, dans le cadre du programme, d'offrir des emplois intéressants dans ces milieux. Qu'il soit offert en milieu rural ou urbain, un service d'animation estivale fait appel aux mêmes compétences et à la même expertise. Les mêmes services pourraient être offerts. En milieu rural, nous avons besoin de gens qui ont étudié aussi bien au secondaire, qu'au cégep et à l'université.

La présidente: Merci, madame Mathieu.

Je cède maintenant la parole à Mme Gagnon. Vous disposez de sept minutes.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Je ne vais pas les utiliser au complet. Je vais poser une première question, puis je vais céder la parole à ma collègue.

Monsieur Vigeant, j'ai apprécié votre commentaire. Vous avez soulevé une question importante concernant les centres-villes qui offrent un grand nombre de postes dans les réseaux communautaires. Malgré l'augmentation du budget régional, ce ne sont pas les grands centres qui offrent une panoplie de stages culturels. On y trouve une concentration d'événements culturels et d'hôpitaux, entre autres. Je parle ici de la région de Québec.

Pour ma part, mon budget a été réduit de 37 000 \$ ou 40 000 \$. Je refuse déjà un grand nombre de stages. Cette année, à cause du redécoupage de la carte électorale, les banlieues ont été favorisées. Je n'insinue pas ici qu'il faudrait réduire leurs budgets. Par contre, je constate qu'à Charlesbourg et à Beauport, on a pu accepter presque toutes les demandes de stage. Dans certains cas, il n'y a pas eu de refus. À Québec, nous avons été obligés de refuser 35 à 40 stages. C'est un peu décevant. Dans le programme, il y a un critère concernant les étudiants qui vivent dans leur circonscription, mais il y a aussi le taux de chômage.

Pourrait-on ajouter un autre critère qui tiendrait compte de la réalité du milieu et de l'offre de stages dans le milieu social, culturel et de la santé?

• (1140)

M. Pierre Vigeant: Je pense que c'est tout à faire nécessaire. Autrement, une tendance lourde se développe, comme c'est le cas en milieu rural. On dit que ce sont les milieux les plus défavorisés économiquement qui vont souffrir de la situation. Tout comme en milieu rural, les jeunes sont moins présents. Je ne sais pas comment tout cela pourrait prendre forme. On ne peut pas considérer avoir gagné le gros lot simplement parce que le grand nombre de jeunes a fait en sorte qu'on mette sur pied une institution d'enseignement, par exemple. C'est du moins ce qu'on voit à l'heure actuelle.

Vous avez mentionné Charlesbourg et Beauport dans le contexte du redécoupage de la carte électorale. Celle-ci a fait qu'une partie de Québec, par exemple Limoilou, qui est aussi un secteur défavorisé, est maintenant intégrée à Beauport. Elle a pu bénéficier de cette refonte. Toutefois, dans les quartiers centraux de Québec, où les besoins sont criants et où l'action communautaire est importante, on ne peut utiliser le nombre de jeunes comme seul critère. Il faut également voir quels sont les besoins et quelle est la concentration d'organismes communautaires. Il faudrait peut-être prendre en compte le genre d'organisations qui existe dans le milieu, afin de tempérer ou bonifier les critères d'attribution des fonds.

Mme Christiane Gagnon: Merci. Je vais maintenant céder la parole à ma collègue.

La présidente: D'accord.

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Bonjour. Merci d'être présents parmi nous. Je vais vous parler des demandes.

Nous avons demandé au gouvernement que les demandes soient remises en janvier et que celles-ci puissent être acheminées par voie électronique, c'est-à-dire par courriel.

Êtes-vous favorables à cette idée? Le mois de janvier pourrait-il être pour vous un moment inopportun, ou préféreriez-vous au contraire que les demandes se fassent le plus tôt possible? Nous savons qu'il y a des étudiants en avril et en mai. De plus en plus, on demande un niveau de scolarité plus élevé que le secondaire. Est-ce que le mois de janvier serait trop tôt pour vous? Est-ce que la voie électronique serait trop compliquée? Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

M. Pierre Vigeant: Tout cela est de plus en plus complexe. Nous nous occupons aussi d'animation estivale, et il est de plus en plus complexe de demander à des jeunes de 16 à 20 ans d'intervenir auprès de jeunes dans des familles et auprès des familles elles-mêmes.

Cela demande donc de la formation et du soutien. Comme l'autre dame le mentionnait, il y a tout intérêt à ce que cela se fasse le plus tôt possible. Le réseau des centres communautaires est assez organisé. Cela ne poserait pas de problème que cela se fasse dès le mois de janvier et par voie électronique. Concrètement, en janvier, les centres communautaires sont déjà à planifier l'été.

Entre parenthèses, c'était la première fois cette année que l'on ne recevait pas les documents et les formulaires par la poste. Dans un cas, cela a fait en sorte que la personne a dépassé la date limite d'une journée parce qu'elle était habituée à recevoir les formulaires directement chez elle. Il faut que ces demandes soient entourées d'un important mécanisme d'information.

La présidente: Merci. Désirez-vous poser une question à quelqu'un d'autre, madame Bonsant?

Mme France Bonsant: Non, je vais attendre la prochaine période de cinq minutes.

La présidente: Il vous reste encore du temps.

Mme France Bonsant: D'accord.

Vous avez abordé un sujet, et j'aimerais y revenir. Il s'agit de la formation.

Madame Mathieu, vous avez parlé de formation qui, il est vrai, s'adresse de plus en plus à des gens en particulier. La semaine dernière, des personnes m'ont même dit que certaines formations se donnaient bénévolement car les gens n'ont pas les moyens de se les offrir.

Qu'avez-vous à dire au sujet de la formation?

• (1145)

Mme. Geneviève Mathieu: Sur le plan de la formation, je reprendrai ce que M. Vigeant a dit. Les problèmes que vivent les enfants en milieu scolaire au cours de l'année scolaire sont encadrés. Ils ont les services de psychologues, d'infirmières, etc. Des organisateurs communautaires de CLSC sont aussi parfois présents. Pendant l'été, ces ressources disparaissent.

Comme on le disait, on embauche des jeunes du secondaire qui ont 15 ou 16 ans. Il faut absolument accorder du temps pour la formation. Chez nous, en ce moment, on parle de 24 heures de formation. La première journée est consacrée à la formation théorique en animation, ils apprennent des jeux au cours de la seconde journée, et la dernière journée est prévue pour l'apprentissage des premiers soins. C'est une formation de base, c'est vraiment minimal et cela ne répond pas nécessairement aux besoins actuels. De plus en plus, on doit approfondir l'intervention auprès des enfants. En ce moment, on cherche des solutions et on fait des tentatives. On veut offrir une fin de semaine complète de formation. Cela nous permettrait d'avoir pour partenaires des organisateurs

communautaires et des psychologues. Ils rencontreraient les jeunes pour mieux les outiller afin de faire des interventions auprès des jeunes, qui vivent de plus en plus de difficultés. On note une augmentation importante des problèmes.

Une formation comme celle-là nous permet d'intervenir auprès du jeune et de lui expliquer ce que sera son emploi au cours de l'été. Il ne le sait pas. À 15 ou 16 ans, on ne connaît pas le monde du travail; on y arrive sans être encadré.

Le milieu rural, lui, est un milieu de bénévoles. Les bénévoles sont des parents. Ils ne sont pas nécessairement aptes à encadrer les animateurs, si n'est qu'ils connaissent leur propre enfant. Il faut donc des recours externes. On essaie beaucoup de donner de l'encadrement, mais on a des limites.

Dans le programme Placement carrière-été, vous n'offrez que six semaines. Le salaire de ces six semaines est accordé pour la période où les enfants sont en camp de jour. Ainsi, lorsque l'animateur se rend à sa formation, celle-ci ne lui coûte rien, mais cet animateur n'est pas payé pour la suivre. Malheureusement, c'est bénévolement que l'animateur doit se présenter le matin à sa formation. C'est pourquoi on entend dire qu'un jeune a été formé et qu'il était bénévole. Le jeune n'est pas rémunéré lorsqu'il reçoit sa formation. C'est là un problème.

La présidente: Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à monsieur Martin.

[Traduction]

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Merci beaucoup.

Merci d'être des nôtres ce matin.

Voici un problème qui s'est présenté dans toutes nos circonscriptions, je crois, d'un bout à l'autre du pays, surtout dans le Nord, dans les zones rurales et éloignées. Nous sommes toujours en quête de ressources pour faire un certain nombre de choses: améliorer notre économie, garder nos jeunes chez eux, les inciter à revenir, et à donner à nos jeunes qui vont à l'université ou à un collège et aux élèves des écoles secondaires, soit ceux qui veulent faire un peu d'argent pour en mettre de côté afin de poursuivre leurs études, l'occasion de revenir et de travailler pendant l'été lorsqu'ils sont en mesure de le faire.

Nous savons qu'au cours des dernières années, suite à la réduction du montant de soutien que les zones nordiques rurales et éloignées obtiennent des niveaux supérieurs de gouvernement par suite des compressions et de la désresponsabilisation, ce qui rend la tâche de fournir un apport encore plus difficile aux gouvernements locaux, des régions comme la mienne et la vôtre se sont débattues pour donner une chance à tous. Nous savons que le coût de l'enseignement s'est accru radicalement depuis quelques années également, donc nous nous heurtons à un défi de taille qu'il est difficile de relever.

Au cours de sessions antérieures, il a été mentionné, surtout par les membres du gouvernement qui ont comparu devant nous, que le programme d'emploi d'été n'était pas un programme de développement économique, mais pour beaucoup d'entre nous, il s'agit essentiellement de développement économique. Toutes les ressources que nous pouvons obtenir ou les moyens qui nous permettent de garder les jeunes, dotés de talents et de compétences, chez eux et de faire leur part, se résument en somme à développer l'économie de nos régions. Comme certains d'entre vous l'ont signalé, nous avons constaté une réduction significative du financement que nous avons obtenu cette année pour l'emploi des étudiants. À cause de cela, nous avons été dans l'impossibilité de faire autant que nous aurions voulu à la fois pour ramener les jeunes chez eux et pour éviter l'exode de nos jeunes.

En se fondant sur votre expérience, quelle suggestion nous offririez-vous ce matin comme la meilleure chose à faire pour nous ou à recommander au gouvernement, pour relever ce genre de défi? Si vous étiez le gouvernement et que vous deviez prendre des décisions sur la façon de modifier le programme d'emploi des jeunes pendant l'été, que feriez-vous, face à ces défis?

• (1150)

La présidente: Adressez-vous votre question à quelqu'un en particulier, monsieur Martin?

M. Tony Martin: Non, je la pose à quiconque estime qu'il veut répondre.

[Français]

La présidente: Est-ce que quelqu'un veut répondre à la question de M. Martin?

M. Pierre Vigeant: Je peux vous faire part de quelques idées à ce sujet. Je vous dirais que ce programme est important dans la mesure où tous les organismes du milieu doivent disposer de ressources pour répondre aux besoins de la population. C'est une façon de plus d'offrir aux jeunes une expérience de travail significative. Vous nous demandez ce que nous pourrions faire. Or, je pense pour ma part que si on donne la priorité à ce programme, il faut y consacrer les fonds nécessaires et tenir compte de la réalité de tous ceux qui vivent en milieu rural.

Pour ce qui est des quartiers centraux, il faut repenser les critères actuels et voir comment on pourrait en appliquer de nouveaux. Lorsque le salaire minimum augmente, par exemple, l'enveloppe budgétaire est automatiquement haussée. Par contre, cela n'apporte rien de plus en termes de retombées. Pour les organismes, il s'agit peut-être de 150 \$ supplémentaires par semaine. Ils n'obtiennent pas plus de semaines. Pour être en mesure de donner son plein potentiel à ce programme, il faut selon moi voir les choses dans une perspective plus générale, à savoir la migration des jeunes, l'expérience de travail en milieu communautaire, et ainsi de suite.

La présidente: Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose?

Madame Mathieu.

Mme. Geneviève Mathieu: En Estrie, nous travaillons beaucoup sous forme de concertation et nous établissons des stratégies régionales. J'ai l'impression que les choses se passent de cette façon un peu partout au Canada. À mon avis, il est important que dans chacune des régions le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences désigne et rencontre des gens. Les Conférences régionales des élus sont présentes dans chaque région du Québec. Il faudrait peut-être déterminer ensemble dans quels secteurs et à quels niveaux l'argent sera acheminé.

Il faut considérer le nombre de jeunes, mais cela ne doit pas être le seul critère. Il faut en ajouter d'autres. Bon nombre d'études ont été faites sur le sujet, et il existe plusieurs facteurs qui permettent de déterminer si un milieu est en train de s'appauvrir ou non. Il en va de même pour l'évaluation de la qualité de vie. Tous cela existe sous forme écrite. Il serait peut-être indiqué de rencontrer les professeurs qui traitent de la manière dont on analyse une communauté. Il est possible que cela nous amène à tenir compte de nouveaux facteurs en ce qui a trait aux critères d'attribution de l'enveloppe budgétaire.

La présidente: Merci. Quelqu'un d'autre veut-il intervenir?

Il vous reste une minute, monsieur Martin.

[Traduction]

M. Tony Martin: Relativement au problème de l'exode des jeunes, est-ce que le programme d'emploi d'été est un bon moyen pour remédier à cet état de choses dans votre région en particulier?

La présidente: Est-ce que quelqu'un veut répondre?

[Français]

Madame Mathieu.

Mme. Geneviève Mathieu: J'ai toujours rêvé qu'il existe quelque chose du genre. J'ai travaillé au Forum Jeunesse, et en 1990, un étudiant a fait une étude dans la MRC du Haut-Saint-François, qui fait partie de la circonscription de Mme Bonsant. Cet étudiant parlait précisément de migration chez les jeunes. Pour ces derniers, le travail est la principale raison d'aller s'établir quelque part. En règle générale, on réside à un endroit à cause du travail.

La deuxième raison est la qualité de vie, c'est-à-dire la communauté, le genre de vie qu'on y mène, et ainsi de suite. Le programme Placement Carrière-été serait la meilleure façon de montrer aux jeunes que l'avenir passe par eux, qu'ils peuvent travailler chez eux et contribuer au développement.

• (1155)

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous d'être présents parmi nous cet avant-midi. Je tiens tout particulièrement à saluer Johanne, qui vient de ma ville natale, Edmundston. Je suis très heureux que Johanne soit présente pour parler de la situation relative au programme Placement Carrière-été. Au cours des années, nous avons été impliqués dans diverses organisations. Ma question va d'abord concerner Edmundston, mais je n'ai aucune objection à ce que chacun y réponde par la suite.

Pour ce qui est de la situation des organismes sans but lucratif, on sait que la plupart des festivals et des organismes de notre circonscription ont assez sérieusement besoin d'aide pour réaliser leurs projets au cours de l'année, principalement pendant la période estivale.

Johanne, j'aimerais savoir quel est, selon toi, l'impact du programme Placement Carrière-été sur les organismes sans but lucratif, par exemple les festivals. Bien sûr, il faut considérer les éléments positifs. Cependant, pour comprendre l'importance de ce programme, il faut aussi souligner quelles seraient les conséquences négatives si, pour une raison ou une autre, il était modifié ou aboli.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: Ce serait désastreux si le programme était complètement aboli. Il y a une panoplie de festivals dans la région d'Edmundston, et un seul d'entre eux bénéficie des services d'une employée à temps plein. Tous les autres employés attirés à ces festivals relèvent de programmes d'emploi étudiant. C'est extrêmement important.

Dans le cas des attractions et des autres sites, les musées, les sites historiques, le Jardin Botanique du Nouveau-Brunswick et bien d'autres, sans l'apport des étudiants pendant la période estivale, leur saison serait de beaucoup écourtée, dans la mesure où ils ne pourraient être ouverts que très peu de semaines. Du côté des festivals, il deviendrait très difficile de garder nos bénévoles actifs. C'est déjà très lourd d'organiser des festivals. Le Festival de Jazz et Blues d'Edmundston — qui a quand même une portée provinciale —, réunit 15 000 personnes par été pendant quatre jours. Cela génère des retombées économiques importantes. Si cela ne reposait que sur l'apport des bénévoles, on perdrait l'implication de ces derniers à long terme. On sent un regain d'énergie lors de l'annonce des projets étudiants. Les bénévoles voient qu'ils auront enfin de l'aide. C'est toujours très difficile de travailler 11 ou 12 mois à un projet. Au 10^e mois, l'annonce des projets étudiants signifie qu'on aura du soutien. Cela donne un nouveau souffle.

Les organismes communautaires et bénévoles ont un grand besoin de ces programmes pour assurer leur survie et leur viabilité. Pour nous, il y aurait des coûts additionnels. Dans nos petits milieux, les événements ont du mal à s'autofinancer. S'il fallait de surcroît payer entièrement les salaires du soutien administratif ou organisationnel que les projets étudiants nous procurent, cela deviendrait très difficile.

Cela contribue de façon importante à ramener les gens dans notre région. Comme je le disais, la majorité de ces jeunes étudient ailleurs. Quand on peut les faire revenir au moyen de projets étudiants, on ramène une expertise dans notre région. Cela permet aussi que beaucoup de gens soient impliqués dans ces organisations.

L'été dernier, on a travaillé avec un jeune étudiant. S'il revenait demain, trois ou quatre entreprises voudraient l'embaucher, car elles l'ont vu à l'oeuvre pendant un festival. C'est un jeune étudiant dont les gens ont déjà constaté le potentiel. Ils seraient prêts à le recruter parce qu'ils ont vu ses capacités grâce aux projets étudiants d'organisation du festival.

• (1200)

M. Jean-Claude D'Amours: J'aimerais aborder la question de l'expertise dont vous avez parlé dans d'autres rencontres avec d'autres témoins. Selon vous, l'expérience qu'acquière ces jeunes en vue du marché du travail est-elle positive? Sommes-nous en mesure de les préparer correctement et, par conséquent, d'augmenter leurs chances d'accéder au marché du travail à la fin de leur baccalauréat ou de leurs études techniques?

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: Ces expériences sont très enrichissantes. Comme je le disais, si on ne travaille avec ces jeunes que six semaines et qu'on reçoit le projet trois semaines avant le début du festival, on n'a pas le temps de leur donner une formation essentielle à l'enrichissement de leur expérience. Mais il est certain que travailler avec des organismes bénévoles donne à ces jeunes des outils pour le monde de l'emploi. Ils doivent être très autonomes et développer des qualités par rapport à l'encadrement. Parfois, on leur fait même presque faire de la gestion, parce qu'ils deviennent vraiment nos bras droits. Cela leur permet d'acquérir une expérience encore plus enrichissante. Il est certain que le nombre de semaines compte dans l'expérience qu'on peut leur donner. Il est important qu'ils soient avec nous plus tôt, et non plus tard pour, leur permettre, justement, de recevoir certaines formations. Ces jeunes acquièrent beaucoup d'expérience en côtoyant des gens impliqués dans le bénévolat. On y côtoie des gens de tous les secteurs d'activité, et c'est important pour ces jeunes, en termes d'expérience, de bâtir un réseau avec des gens d'affaires.

La présidente: Merci, madame Bérubé-Gagné.

[Traduction]

Nous en sommes maintenant à un tour de table de cinq minutes.

Monsieur Komarnicki.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Exactement, madame la présidente...

[Français]

Mme Christiane Gagnon: Ce sont davantage des questions pour la Commission Gomery.

[Traduction]

La présidente: Nous considérons les façons de dépenser les fonds, monsieur Komarnicki.

M. Ed Komarnicki: Je le sais.

Ma question, qui s'adresse à ceux des témoins qui sont disposés à y répondre, a trait en particulier à l'exode urbain, qui est une réalité évidente, surtout dans des provinces comme la Saskatchewan. Je viens d'une circonscription rurale qui, selon la formule utilisée ici, a perdu essentiellement 190 000 \$ sur le financement potentiel destiné aux étudiants de 290 000 \$.

Je me demande si quelqu'un a entrepris une étude ou fait des travaux concernant les preuves empiriques du nombre d'étudiants qui, précisément dans vos régions, auraient pu aller vivre dans des centres urbains et ne pas revenir passer l'été dans leur famille là où résident leurs parents et leur collectivité. Si vous voulez bien me donner une idée fondée sur les renseignements pratiques que vous possédez à cet égard, je vous en serais reconnaissant.

Deuxièmement, que pensez-vous de la formule, qui a deux principaux aspects? L'un veut que le nombre d'étudiants résidant dans la région puisse être modifié pour tenir compte des collectivités moins importantes, qui, nous le savons, voient leurs étudiants partir pour les grands centres. Le deuxième aspect de la formule, l'autre problème, a trait aux taux de chômage dans la collectivité. On constatera peut-être que certaines collectivités, comme la mienne, ont peut-être des taux d'emploi raisonnablement satisfaisants en raison d'autres facteurs, mais pas pour les étudiants. Cela a des effets négatifs.

Il s'agit donc de deux questions: avez-vous des preuves empiriques quelconques, et avez-vous des propositions à nous faire sur la façon dont on pourrait éventuellement modifier la formule pour permettre un meilleur placement des étudiants dans les centres ruraux?

[Français]

La présidente: Merci. Je pense que la question s'adresse à Mme Bérubé-Gagné.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: Je n'ai pas les données présentement, mais je sais qu'une étude a été faite dans notre région concernant l'exil des jeunes vers les plus grandes municipalités. C'est un document que je pourrais vous faire parvenir si vous en désirez une copie. Je sais que cela a un impact que de pouvoir offrir des emplois étudiants bien rémunérés dans nos régions. L'été dernier, certaines petites communautés des environs d'Edmundston ont eu de la difficulté à trouver des jeunes pour combler des emplois. Quand on offre un emploi de six semaines, comparativement à dix semaines dans une autre municipalité, il est sûr que les étudiants considèrent le nombre de semaines et le nombre d'heures. Je crois qu'il est important de considérer les milieux ruraux pour pouvoir offrir un programme qui satisfasse les besoins des jeunes et des organismes qui l'embauchent.

• (1205)

La présidente: Madame Bérubé-Gagné, je me demande si vous pourriez faire parvenir ce document à notre greffière, qui le distribuera aux membres de ce comité.

[Traduction]

Il vous reste encore du temps, monsieur Komarnicki.

M. Ed Komarnicki: Est-ce que quelqu'un d'autre a des renseignements à nous fournir relativement aux preuves de l'exode des jeunes ou des chiffres à nous donner?

[Français]

La présidente: Monsieur Vigeant.

M. Pierre Vigeant: J'ai un petit complément d'information. Au Québec, il y a également un groupe de recherche très important sur la migration des jeunes. Je ne peux pas vous fournir de données très précises quant au nombre de jeunes. Nous le voyons dans la perception que nous avons actuellement. Il y a donc au Québec un groupe de recherche multidisciplinaire qui travaille sur la migration des jeunes, et je suis sûr qu'il serait en mesure d'informer le comité et d'alimenter sa réflexion à cet égard.

La présidente: Merci.

[Traduction]

Il vous reste encore un petit peu de temps, monsieur Komarnicki.

Je mets mon nom sur la liste.

[Français]

Je voudrais poser une question tout d'abord à Mme Durand. Je pense que pendant votre présentation, vous avez parlé du fait que vous aviez eu une candidate de 41 ans. J'imagine que cela doit se produire un peu partout, à savoir que vous avez des candidats qui passent entre les lignes, parce que quelqu'un quelque part n'a pas remarqué que cette personne n'avait plus l'âge requis. Je me demande comment vous avez fait pour vous en sortir.

Mme. Nathalie Durand: C'est arrivé l'année dernière, et on nous a remboursé. Par contre, cette année, Ressources humaines Canada nous l'a refusé carrément, même si on n'avait pas pu utiliser tout le budget nécessaire au projet qui nous avait été attribué. On nous l'a refusé, tout simplement.

Compte tenu de la date à laquelle on reçoit les projets, c'est évident qu'on commence notre recrutement un peu plus tôt. Par contre, à partir du moment où on commence à vraiment recruter les gens, les plus jeunes étudiants ont déjà trouvé des emplois. Donc, souvent, on se retrouve avec des gens un peu plus âgés.

La présidente: Mon autre question s'adresse surtout à M. Vigeant.

Lorsque j'ai entendu votre présentation, cela m'a rappelé le Conseil scolaire de l'Île de Montréal qui, à l'époque où il existait encore, faisait chaque année ou une fois tous les deux ans, je crois, une carte de la pauvreté de Montréal.

Y aurait-il peut-être moyen d'utiliser une telle carte, pas nécessairement seulement pour Montréal mais peut-être dans divers milieux ruraux et urbains, puisque la pauvreté n'est pas seulement en milieu urbain? Est-ce que cela pourrait être le genre de critère dont vous parliez tout à l'heure, où on pourrait revoir non seulement le nombre de jeunes, mais la situation socioéconomique de leurs familles et la leur en milieu rural ou urbain.

M. Pierre Vigeant: Effectivement, ce serait très pertinent de le faire, en vertu de cette hypothèse. Je n'avais pas pensé à celle-là en particulier, en termes d'indice de pauvreté des milieux. Je crois que ce serait très bienvenu. Par contre, j'avais pensé davantage à la concentration d'organismes communautaires, mais à mon avis, ce sont des choses qui se ressemblent.

La présidente: Effectivement, cela revient un peu au même.

M. Pierre Vigeant: Je crois que ce serait tout à fait bienvenu de prendre cela en considération.

La présidente: Merci.

Mme Christiane Gagnon: Je voudrais dire quelque chose à cet égard.

La présidente: Vous empiétez sur mon temps, Mme Gagnon!

Mme Christiane Gagnon: Oui, mais je vais vous en donner un peu plus.

En fait, on voit aussi que dans les quartiers centraux, les gens qui font des études sociales se retrouvent plus, par exemple, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, qui est un des secteurs du quartier central. Il faut aller vraiment loin dans notre étude de la composante de la société dans les quartiers où il y a plus de gens défavorisés et où beaucoup d'acteurs sociaux se trouvent.

• (1210)

La présidente: Ce genre de carte se fait facilement, puisque je l'ai déjà vu faire.

Je voudrais aussi poser une question à Mme Mathieu. J'aimerais que votre réponse soit brève.

J'ai eu l'impression, dans votre présentation, qu'il se trouvait un certain nombre de cas où on demandait — pas nécessairement vous mais d'autres organismes — aux jeunes de remplir des fonctions qui n'étaient peut-être pas appropriées, compte tenu de leur âge et de leur expérience de vie. Je parle, par exemple, de fonctions nécessitant une expertise psychologique ou dans le domaine social.

Est-ce que je me trompe?

Mme. Geneviève Mathieu: Effectivement, en service d'animation estivale, on se retrouve avec des enfants qui vivent des divorces ou de la violence. Un jeune de 15 ans peut accueillir un enfant qui porte une ecchymose. À ce moment-là, l'enfant pourrait lui faire une confiance.

La présidente: Par contre, ce n'est pas lui qui traite l'enfant, il le réfère.

Mme. Geneviève Mathieu: Il va le référer. En fait, le jeune ne sait pas nécessairement à qui référer l'enfant. Mon organisme travaille beaucoup à établir les contacts et à faire les liens de façon à ce que de telles responsabilités ne soient pas assumées par ces jeunes.

La présidente: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à Mme Bonsant. Vous avez cinq minutes.

Mme France Bonsant: Ma question comporte plusieurs volets puisque vous touchez à tout. Vous touchez au tourisme et à d'autres choses.

Personnellement, lorsque je me suis déplacée dans mon comté pour aller rencontrer les organismes, on m'a fait plusieurs commentaires. Je veux également avoir les vôtres concernant le taux horaire. Il y en a qui ont refusé un emploi parce que, comme c'étaient des emplois spécifiques, il fallait faire un trajet de 60 kilomètres à l'aller et au retour. À 1,47 \$ le litre d'essence, le salaire n'est pas élevé. Je veux savoir si vous avez eu des problèmes à cet égard.

Ma question s'adresse maintenant à Mme Bérubé-Gagné et concerne le domaine du tourisme. Que pensez-vous des heures flexibles et du fait de ne pas travailler 30 heures par semaine de juin à septembre mais plutôt de mai à octobre, puisque l'activité touristique se poursuit les fins de semaine?

J'aimerais entendre les commentaires de tout le monde à cet égard.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: En ce qui concerne le milieu touristique, il faut bien sûr proposer aux employés des horaires de travail souples. Il est vrai que les programmes nous limitent un peu à cet égard. Il reste que jusqu'à maintenant, nous avons toujours réussi à composer avec la situation.

Il arrive souvent que des étudiants nous disent ne pas vouloir travailler pendant les fins de semaine. Il s'avère alors qu'ils ne sont pas dans le bon domaine. En effet, dans le secteur touristique, les horaires de travail variables sont fréquents. Ainsi, les deux journées de congé hebdomadaire peuvent être le mercredi et le jeudi plutôt que le samedi et le dimanche. Nous essayons de faire preuve de souplesse et de respecter ces gens. Il n'est pas facile pendant l'été de travailler toutes les fins de semaine; c'est pourquoi nous n'exigeons pas que nos employés le fassent.

De toute évidence, ce domaine exige une certaine souplesse. Les jeunes n'y sont pas tous préparés quand ils arrivent sur le marché du travail. Il est arrivé que nous ayons de la difficulté à pourvoir des postes parce que les étudiants disponibles n'avaient pas la souplesse désirée. D'autre part, il faut considérer la question des déplacements. Pour notre part, nous offrons une indemnité de déplacement. L'Office du tourisme Edmundston-Madawaska dessert une région qui s'étend sur plusieurs kilomètres. Nous offrons donc une indemnité de déplacement, et celle-ci est puisée à même nos budgets. C'est une réalité à laquelle nous devons faire face dans le secteur touristique.

Nous nous en tirons quand même assez bien. Par contre, le fait de perdre tous nos étudiants à la troisième semaine d'août nous cause un problème. Certaines de nos infrastructures sont ouvertes jusqu'en octobre, et nous devons alors continuer de fonctionner en ayant recours à des bénévoles uniquement. C'est une charge qui devient très lourde pour ces organismes. La situation est la même en mai. Les attractions commencent au début de mai, mais les étudiants commencent à travailler à la troisième semaine de juin. Souvent, ils n'ont pu ni recevoir la formation ni s'intégrer à l'équipe de travail permanente déjà en place. L'intégration se fait difficilement à la troisième semaine de juin, en pleine saison touristique. Les choses se feraient beaucoup plus facilement en mai, alors que les activités sont plus lentes. On aurait le temps de leur donner de la formation et de les habituer à l'environnement et à la structure.

●(1215)

La présidente: Merci, madame Bérubé-Gagné.

Mme France Bonsant: Quelqu'un veut-il intervenir? Madame Bourassa?

Veillez m'excuser, madame la présidente: je suis en train de demander à Mme Bourassa si elle souhaite intervenir!

La présidente: Il vous reste du temps.

Mme. Linda Bourassa: Je vais aborder la question du taux horaire. Bon nombre d'organismes offrent des compensations afin d'offrir aux jeunes un salaire malgré tout satisfaisant. Ceux qui ne le font pas présentent souvent ces postes aux étudiants comme une expérience de travail qui correspond à leur domaine d'études. Ils leur disent, par exemple, qu'en tant que vendeurs dans une boutique, ils gagneraient le salaire minimum, alors que dans cette situation, ils ont l'avantage de travailler dans leur domaine. Il arrive souvent qu'un excellent candidat issu d'un PCE se fasse offrir un poste permanent un an ou deux plus tard.

La présidente: Merci. Je cède maintenant la parole à Mme Bakopanos.

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Merci, madame la présidente. Je remercie tous ceux qui ont pris le temps de venir ici aujourd'hui. Nous discutons d'un programme que je considère très important pour mon comté. J'aimerais aussi remercier Linda d'être parmi nous. C'est la première fois qu'elle comparait devant un comité.

Tout d'abord, j'aimerais savoir si dans le cadre du programme il y a eu des problèmes administratifs du côté de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Je ne pense pas que ce soit le cas dans mon comté. Je rencontre les fonctionnaires en septembre pour examiner le programme et les problèmes qui sont survenus. Chaque fois, il est question de la date d'échéance. J'aimerais que ce soit plus tard qu'en janvier, en l'occurrence en septembre, pour les organismes qui sont déjà dans le système. Ceux qui ont fait leurs preuves devraient recevoir immédiatement leur formule. Je prône cette idée depuis longtemps. De cette façon, en janvier, la réponse serait connue. Cela donnerait du temps aux fonctionnaires et aux députés. Dans le cas de mon comté, la demande augmente chaque année. C'est aussi le cas dans le secteur privé.

En matière d'administration, j'aimerais d'abord savoir quels liens et quel type de communication votre organisme entretient avec les fonctionnaires locaux. Ensuite, j'aimerais parler de la priorité accordée à certaines clientèles. J'ai demandé à Linda Bourassa de venir ici aujourd'hui, entre autres parce que la Table de concertation jeunesse Ahuntsic travaille beaucoup auprès des minorités visibles. À mon avis, c'est une clientèle très vulnérable qui exige des organismes un peu plus de ressources ainsi que des efforts supplémentaires en termes d'encadrement.

Doit-on accorder la priorité aux projets régionaux? Par exemple, à Montréal, La popote roulante a présenté un projet régional. Les membres du comité auront l'occasion d'en discuter. Or, il ne s'agit pas seulement d'un comté. Pour répondre à ses besoins, cet organisme est obligé, en vertu des règles du programme, de faire plusieurs demandes dans plusieurs bureaux de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Je crois qu'on devrait aussi accorder la priorité aux projets régionaux.

Linda, peut-être voudriez-vous intervenir au sujet des minorités visibles?

Mme. Linda Bourassa: On parle beaucoup de régions et de milieu rural. Nous, qui oeuvrons dans un milieu urbain, vivons l'arrivée des jeunes, en particulier au cours de l'été. Cela veut donc dire criminalité, délinquance et itinérance.

En tant qu'organisme communautaire, nous devons faire face à cette réalité et mettre des projets sur pied. L'été est la période où il se passe le plus de choses chez les jeunes. Ils ne vont pas à l'école, ils sont libres. S'ils n'ont pas de projet, si nous ne réussissons pas à les récupérer et les intégrer à des projets, le taux de criminalité augmente, avec tout ce qui s'ensuit.

Montréal est une ville très multiethnique. On ne niera pas qu'on y retrouve tous les problèmes liés aux gangs de rue. C'est pourquoi, en tant qu'organisme communautaire, nous essayons de mettre sur pied le plus de projets possible en lien avec les besoins et les intérêts des jeunes. Il faut qu'ils fassent autre chose.

Quand ils sont occupés, ils ne pensent évidemment pas à traîner dans un parc. Si la maison des jeunes est ouverte plus longtemps, en termes d'heures et de jours par semaine, grâce à des effectifs plus importants pendant l'été, on évite des problèmes. Il s'agit de prévention.

La présidente: Qui répondra aux autres questions de Mme Bakopanos?

Monsieur Vigeant, vous avez la parole.

• (1220)

M. Pierre Vigeant: Je ne sais pas si c'est en raison du taux de pauvreté, mais il faut prendre en considération la réalité sociale de chacun des milieux.

J'aimerais revenir aux enveloppes régionales. La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir est un organisme provincial. Je ne sais pas s'il faut consacrer une partie des enveloppes à cette réalité. Je pense que ce serait bien, pour éviter que les gens fassent 10 ou 12 demandes à des circonscriptions différentes ou que ces projets se fassent concurrence. Il existe des besoins locaux. Notre philosophie a toujours été de ne pas enlever à Jean pour donner à Jacques. Cette expression veut dire, dans le fond, qu'il ne faudrait pas que cela se fasse au détriment des projets locaux existants. On voit les besoins des organismes; vous en avez vous-même parlé. Les besoins sont grandissants et les demandes plus importantes de jour en jour.

La présidente: Merci.

Je vais arrêter là, madame Bakopanos. Je reviendrai à vous plus tard au cours de la réunion.

Monsieur Martin, c'est à vous.

[Traduction]

M. Tony Martin: Je veux enchaîner sur cette notion voulant que l'emploi d'été ne soit pas simplement un moyen de procurer des emplois aux étudiants, bien que ce soit essentiellement cela, et l'idée que le développement économique s'en trouve parfois est facilité ou encouragé dans une région particulièrement défavorisée.

Dans ma propre collectivité, les étudiants m'ont dit non seulement qu'ils n'avaient pas pu obtenir d'emploi parce que le financement avait été réduit mais j'ai aussi appris de la part de petites entreprises et d'organisations à but non lucratif, que, étant donné l'économie déprimée de notre région, on envisageait ce programme comme un moyen pour elles d'accroître leur capacité à avoir un programme ou à offrir leurs services. Dans certains cas, il s'agissait du tourisme, qui n'est pas un commerce très lucratif dans les conditions les plus

favorables. Donc ces entreprises et ces organismes à but non lucratif étaient touchés également.

Avez-vous eu des exemples dans votre région d'entreprises ou d'organismes à but non lucratif qui, comme vous, estimaient avoir subi des répercussions négatives du fait de la réduction cette année du financement du programme d'été.

[Français]

La présidente: Qui veut répondre à la question?

Madame Mathieu, vous avez la parole.

Mme. Geneviève Mathieu: Il y a eu des réactions négatives. Certains services d'animation estivale se sont demandé s'ils allaient offrir des services à leurs citoyens. Cela signifie qu'ils allaient peut-être refuser tout à fait. Certains ont dû fermer, mais peut-être pas cette année. Je suis à dresser le tableau pour cette année. Certains services ont dû fermer parce qu'il n'y avait plus d'entrées d'argent, il n'y avait plus rien. La municipalité prend alors une entente avec la municipalité voisine pour que les parents se déplacent et aillent conduire leurs enfants. C'est donc la municipalité voisine qui hérite de l'attraction. Étant donné que c'est souvent le seul service de loisir et qu'il vient de tomber, tout suit. Effectivement, quand il y a des coupures, il y a des impacts directs.

À la dernière page du rapport qui vous a été remis, on voit les conséquences: 11 p. 100 des répondants ont dû fermer leur service: pas nécessairement le service d'animation estivale, mais leur service. Cette étude touche l'Estrie. Il y a aussi d'autres sujets: une réduction anticipée pour l'an prochain, l'alourdissement des responsabilités, des coupures dans l'achat de matériel, un déficit anticipé, l'augmentation de l'investissement de la municipalité que cette dernière n'a pas prévue dans son budget. En effet, c'est maintenant que les municipalités adoptent leur budget.

Le milieu communautaire et les organismes à but non lucratif doivent aussi faire des activités d'autofinancement, étant donné qu'ils ont si peu de sources de financement et qu'il n'y a pas de programmes qu'ils puissent appliquer. Nos ressources sont restreintes et nous voulons offrir un service à la communauté. Il nous faut donc faire des activités de financement. Pendant ce temps, on ne s'occupe pas de notre mission. Celle-ci est mise de côté, et on met toutes nos énergies à faire des activités de financement. C'est très essoufflant. Cela demande beaucoup de bénévoles. Nous avons deux employés permanents, et 10 bénévoles nous donnent un coup de main. Pendant qu'on fait du financement, on n'accomplit pas notre mission et on n'aide pas notre communauté.

• (1225)

La présidente: Il vous reste encore un peu de temps, monsieur Martin.

[Traduction]

Il vous reste une minute. C'est parfait? Merci.

Je vais donc revenir à Mme Bakopanos et je crois que vous partagerez votre temps avec M. Adams.

Madame Bakopanos.

[Français]

L'hon. Eleni Bakopanos: Merci, madame la présidente.

Je reviens à ma première question, qui touche la gestion du programme. Dites-moi rapidement si cela va bien ou s'il y a des problèmes. Notre étude vise à établir s'il y a des problèmes de relation entre les organismes et les bureaux locaux. Je crois que vous avez tous parlé des ressources.

Je veux aussi revenir à la question de la clientèle à prioriser. On a dit que la pauvreté, les minorités visibles, les handicapés pourraient être des critères. On a reçu le document d'un groupe qui travaille avec des enfants handicapés. Évidemment, ils ont des problèmes différents. Doit-on tenir compte de ces critères?

Qui veut répondre à ma première question?

Mme. Geneviève Mathieu: On a parlé de projets régionaux et de la possibilité que les députés travaillent ensemble. Il faudrait faciliter cet échange. Je n'en parlerai pas, mais dans la région du Saguenay—Lac-St-Jean, une expérience en cours regroupe quatre ou cinq députés. Ce projet incroyable a réussi à régler un gros problème pour les services d'animation estivale. L'ensemble des coordonnées a été remis à Mme France Bonsant. Vous pourriez peut-être étudier l'ensemble de ce projet. Il s'agit d'une belle concertation entre les députés. Dès que la municipalité adhère à ce programme, cela devient un important soutien à l'encadrement des animateurs d'été, qui est assumé par un organisme qui embauche des coordonnateurs. Ceux-ci ont reçu une formation des fonctionnaires de Ressources humaines pour remplir les demandes et les rapports. Tout le monde en sort gagnant. Les papiers des fonctionnaires sont bien remplis et les objectifs du programme Placement carrière-été sont respectés. Si vous cherchez une histoire à succès, vérifiez ce qui se fait au programme d'été du Saguenay—Lac-St-Jean.

L'hon. Eleni Bakopanos: J'ai lancé un projet similaire de patrouilles à bicyclette dans les parcs de Montréal, avec la police et différents députés de l'île de Montréal. Une partie du programme Placement carrière-été est payée par nos budgets de députés.

Quelqu'un d'autre veut-il répondre? Le temps file, malheureusement. Madame Durand?

Mme. Nathalie Durand: Je vais être très brève. Les relations que nous avons avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada sont excellentes. Il n'y a aucun problème chez nous.

La présidente: Madame Bourassa.

Mme. Linda Bourassa: En ce qui concerne la priorité des clientèles, je vais certainement prêcher pour ma paroisse. Les jeunes sont une priorité pour moi. Je ne pense pas que le fait de cibler, d'étiqueter, de parler de minorités visibles ou d'handicapés soit une bonne chose. Globalement, les jeunes ont tous des besoins. C'est à nous, comme organisme, de voir à combler ces besoins.

Toutefois, je vois un danger à étiqueter. Si on parle de minorités visibles — la clientèle est en changement —, une année donnée, 80 p. 100 de la clientèle peut faire partie des minorités visibles, et l'année suivante, il peut y en avoir 20 p. 100. Comment fait-on pour justifier le fait qu'on ne satisfait pas le critère cette année et qu'on le faisait l'année précédente? Cela devient un peu complexe. Je pense que les jeunes sont des jeunes.

L'hon. Eleni Bakopanos: C'est aux organismes de décider?

Mme Linda Bourassa: Oui.

L'hon. Eleni Bakopanos: N'est-il pas question de mettre la priorité sur les ressources disponibles? Telle est ma question. On a déjà dit qu'on n'avait pas de ressources illimitées, et c'est ce qu'il faut examiner. De toutes façons, nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

Mme. Linda Bourassa: Les jeunes ont tous divers problèmes, quelle que soit leur groupe ethnique. Ils ont tous à faire face à des difficultés comme le décrochage, peu importe leur origine ethnique. Ils peuvent aussi éprouver des difficultés familiales. Alors, je ne pense pas que le fait de mettre la priorité sur quelque chose d'aussi pointu faciliterait les choses.

La présidente: Merci.

Madame Bérubé-Gagné, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: J'aimerais simplement ajouter que nous travaillons très bien avec le présent comité et Ressources humaines Canada. Le seul problème auquel l'office du tourisme doit faire face, c'est lorsque nous gérons différents sites et que nous apportons notre soutien à différents organismes.

L'année dernière, par exemple, j'ai rempli trois demandes pour trois organismes différents. Cependant, parce que mon nom se retrouvait au bas de la feuille, quelqu'un m'a appelée pour me dire qu'il donnait le même montant d'argent à l'office du tourisme et m'a demandé de le répartir entre les trois organismes. En réalité, si nous avons réussi à trouver une réponse pour ces trois organismes qui avaient des besoins, c'est parce que j'ai fait la demande. Toutefois, il ne faut pas que ce soit dommageable dans le cas où un organisme apporte un soutien ou, dans notre cas, joue un rôle régional. Il ne faudrait pas que des organismes soient pénalisés si la demande provient du même bureau pour aider plusieurs organismes. Je ne sais pas si vous comprenez ma réponse. Je pense qu'il est important qu'une bonne collaboration existe entre le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et les organismes qui jouent un rôle régional ou un peu plus large.

• (1230)

La présidente: Nous en sommes maintenant au troisième tour de table, où chacun disposera de cinq minutes.

Monsieur Devolin, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Barry Devolin: Mes collègues...

La présidente: Il est difficile de changer de sujets, monsieur Devolin.

M. Barry Devolin: ... formule des remarques sur mes lectures aujourd'hui. C'est fascinant.

Mais j'ai une question...

La présidente: Cela n'a rien de nouveau, monsieur Devolin, rien que vous n'avez pas déjà entendu.

M. Barry Devolin: C'est vrai.

Plusieurs témoins — pas seulement ceux d'aujourd'hui mais des témoins qui ont comparu à d'autres occasions — nous ont dit que l'un des problèmes du programme c'est qu'il est limité à 10 semaines et qu'il a des étudiants qui cherchent des emplois pour 14 ou 16 ou 18 semaines parce que c'est la durée de leur congé d'été. La semaine dernière, on a recommandé de modifier les règles concernant l'admissibilité de sorte que cette aide puisse être accordée aux étudiants pour des périodes supérieures à 10 semaines.

Ma question, qui s'adresse à ceux d'entre vous qui appliquent le programme régulièrement, consiste à savoir s'il est courant qu'une organisation, peut-être à des fins non lucratives, aient besoin de quelqu'un pendant 14 ou 16 semaines? On sait que le complément de financement n'est que pour 10 semaines, ce qui fait qu'ils utilisent le supplément pour ces 10 semaines et ensuite assument le coût total pour le reste de la période pendant laquelle ils ont besoin de quelqu'un. Y a-t-il des employeurs qui considèrent qu'il s'agit d'un montant fixe de dollars à leur disposition et qui ensuite prennent une décision de prolonger cette période au-delà de 10 semaines? Ou, d'après votre expérience, est-ce que les employeurs annulent l'emploi d'habitude quand prend fin la subvention salariale?

[Français]

La présidente: Quelqu'un voudrait-il répondre à cette question? Madame Bérubé-Gagné.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: Je ne voudrais parler que de l'expérience que nous avons vécue ici. Très peu de projets de 10 semaines sont alloués dans la région; ils durent six ou huit semaines.

Dans les deux cas, on vit parfois les deux situations. Il y a des entreprises touristiques qui ont dû fermer leur portes plus tôt après la fin du programme étudiant, tandis que d'autres ont dû dénicher des partenaires pour s'assurer de maintenir le service pendant le nombre de semaines nécessaires.

Plus le besoin est grand, plus les partenaires deviennent surtaxés par la demande.

Comme je le mentionnais plus tôt, la majorité des organismes de la région, que ce soient les festivals ou les sites touristiques, ont besoin de ces programmes pour exploiter leur industrie. Dans certains contextes, ils réduiront nécessairement le nombre d'heures de service pour s'adapter aux programmes étudiants, puisque les revenus additionnels ne sont pas toujours là ou ne sont pas disponibles au moment où ils en auraient besoin.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Il vous reste encore du temps, monsieur Devolin.

M. Barry Devolin: Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait répondre à cette question?

[Français]

La présidente: Monsieur Vigeant.

M. Pierre Vigeant: Depuis 20 ans, je n'ai jamais vu un projet qui durait 10 semaines. Ils durent toujours huit semaines. Maintenant, ils durent plutôt six semaines que huit semaines, en réalité, sur le terrain.

Souvent, surtout parce que la programmation et l'animation de loisirs, etc. sont planifiées, les organismes qui ont d'autres activités s'arrangent pour assumer le déficit de ce programme pour la personne, en raison du besoin. Quand on le demande pour 14 semaines, c'est vraiment pour 14 semaines. On a donc appris à jongler avec cela et à prévoir en conséquence que le programme devrait durer de six à huit semaines.

•(1235)

La présidente: Si j'ai bien compris, on en demande 12 quand on en a besoin de 10.

M. Pierre Vigeant: Non. Le fait est qu'on connaît maintenant la réponse, à savoir que ce sera plutôt environ six ou huit semaines.

La présidente: C'est cela. Merci.

Monsieur Adams.

[Traduction]

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je crois que Tony Martin a laissé entendre que le programme a diminué, mais, dans les faits, il a augmenté. Il y a eu une redistribution entre les circonscriptions, et s'il y avait diminution, elle était limitée à 30 p. 100. On a tenté de réduire l'impact du changement apporté au financement, cela, sur la foi du recensement, parce qu'à tous les 10 ans se tient un grand recensement, et je crois que ce que nous essayons de faire est de mieux cibler le programme, de notre mieux.

J'aimerais parler des régions rurales, bien que je croie que cela s'applique aux centres-villes défavorisés également. Il me semble que nous avons un problème, et que notre objectif dans les régions rurales est de cibler le programme le mieux possible. Il y a donc distribution de la population et distribution de la population étudiante, et les étudiants vont principalement à l'école dans les grands centres, délaissant les régions rurales. Si l'on regarde la démographie des régions rurales, le nombre d'étudiants y diminue plus vite que l'accroissement du nombre de personnes âgées, et de loin. C'est la tendance démographique la plus notoire dans les régions rurales, et nous y ciblons les étudiants.

Je tiens réellement à vous demander conseil encore une fois — et je m'adresse à tout le monde, soit dit en passant. Ce qui se passe, c'est que lorsque le nombre d'étudiants des niveaux élémentaire et secondaire diminue, on ferme une des écoles. Pour cette raison, les gens ne s'établissent pas en secteur rural, parce que l'école est fermée, si bien que le nombre d'étudiants diminue encore plus. Je crois que vous comprenez. C'est un cercle vicieux, et le problème avec ce programme est lui aussi vicieux, parce que lorsque les jeunes des régions rurales comme au Nouveau-Brunswick vont au collège ou à l'université, ils ne retournent plus dans leur région d'origine, et pourtant nous essayons de cibler le programme dans ces régions.

Donc, à certains égards, en ciblant le programme là où les étudiants sont maintenant, nous empirons la situation, si vous comprenez ce que je dis, dans les régions rurales.

J'aimerais connaître votre avis.

Pierre, je crois que vous avez dit dans un autre contexte de canaliser une partie du financement. On nous a également proposé de mettre davantage d'accent sur les étudiants du secondaire, peut-être, dans les régions rurales comparativement aux étudiants des collèges et universités. Avez-vous des idées? Nous devons continuer à réorganiser le programme et nous voulons désespérément le renforcer, notamment dans les régions rurales; j'aimerais connaître vos commentaires. Comment pourrions-nous mieux cibler ce programme qui, d'après la plupart des gens, est bon?

[Français]

La présidente: Madame Bérubé-Gagné.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: Je ne sais pas de quelle façon on pourrait mieux le faire. Prenons les festivals et les événements, par exemple, où plusieurs doivent traiter de la question du service de boissons alcoolisées. Il y a une année où nous avons uniquement des jeunes du secondaire pour travailler. Ils n'étaient pas en mesure de nous aider dans les secteurs d'activité où nous en avons besoin, puisqu'ils ne répondaient aux critères à l'égard des permis d'alcool. Cependant, je comprends que ce genre de chose fait partie de la réalité d'un festival ou d'un événement quelconque.

De même, si les gens sont âgés de 16 et 17 ans, certaines situations concernant la sécurité sont extrêmement difficiles. Par contre, dans les autres secteurs d'activité touristique, ces gens sont les bienvenus. On peut facilement créer une expérience enrichissante pour eux. Nous avons vécu une situation particulière lors d'un festival, où il a été assez difficile de pouvoir optimiser le temps que ces gens ont pu nous donner dans le cadre des tâches qu'on pouvait leur confier.

M. Pierre Vigeant: J'abonde dans le même sens que Mme Bérubé-Gagné. Le nombre de projets de chacun des organismes est tellement petit par rapport au nombre d'emplois. Effectivement, les besoins en ressources dans les centres communautaires sont tellement grands qu'on ne peut malheureusement plus penser qu'on va donner la priorité aux étudiants du secondaire. On cherche plus des gens qui ont au moins un début de formation, et comme il y a de moins en moins de ressources pour encadrer et former ces gens, il faut qu'ils arrivent avec un bagage de formation.

• (1240)

[Traduction]

La présidente: Monsieur Adams, s'il vous plaît.

L'hon. Peter Adams: Madame la présidente, je sais que cela semble un peu cynique, mais pourquoi ne pas se servir du nombre d'étudiants de 11^e et de 12^e années dans le calcul pour l'attribution des fonds?

C'est cynique parce que, dans les deux exemples que vous nous avez donnés, ce n'est pas facile de les engager, mais je crois que vous pourriez les engager dans certains secteurs. Vous voyez où je veux en venir. Il y aurait alors davantage d'emplois, et les étudiants qui sont partis pourraient revenir parce qu'il y aurait davantage d'emplois dans la région.

Je ne sais pas ce que vous en pensez. C'est un point différent. Comprenez-vous? Cela porte sur la façon de calculer l'argent qui sera accordé à une région en particulier.

La présidente: Avant que je laisse Mme Bérubé-Gagné ou d'autres répondre, je tiens à dire à M. Adams que le programme vise en fait à inclure les jeunes de 15 à 24 ans, ce qui signifie qu'ils seraient au moins en 10^e ou 11^e année. C'est déjà inclus.

Voulez-vous reformuler votre question, au cas où?

L'hon. Peter Adams: Non. Soit dit en passant, je suppose que vous avez tous entendu cela.

Pour en revenir à mon observation sur l'attribution de l'argent, il s'agirait alors de déterminer si les étudiants du secondaire des régions rurales devraient avoir plus de poids dans le calcul. J'essaie de penser à une formule qui serait juste et que tout le monde connaîtrait. Il s'agirait d'une formule qui nous permettrait de briser ce cercle que j'ai décrit dans les régions rurales.

[Français]

La présidente: Madame Bérubé-Gagné.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: Ce pourrait être une façon de faire le calcul. Cependant, si on allouait au Nouveau-Brunswick des sommes d'argent selon le nombre d'étudiants au secondaire, les régions du sud l'emporteraient encore sur les régions du nord. Je ne crois pas que cela nous avantagerait. Présentement, la limite d'âge est de 24 ans. Si on augmentait la limite, cela pourrait peut-être nous aider, puisque plusieurs universitaires ont plus de 24 ans.

La présidente: Il y a deux points importants, soit les régions rurales et les centres-villes défavorisés. Je crois qu'il y aurait lieu pour nous de tenir compte de deux éléments, les régions et les

besoins. Comme on dit en anglais: « *one size does not fit all* ». Donc, c'est peut-être ce sur quoi on devrait se pencher davantage.

[Traduction]

Monsieur Adams, voulez-vous ajouter autre chose?

L'hon. Peter Adams: Madame la présidente, je voulais seulement vous remercier.

Si vous avez des idées sur ce... Je sais que vous faites face chaque jour à de terribles problèmes, et que vous devez vous occuper de vos propres programmes, mais si nous voulons en arriver à une amélioration générale pour les régions rurales et les villes, madame la présidente, nous devons améliorer la façon dont l'argent est attribué.

J'en resterai là. S'il y a quelque chose, laissez-le savoir à la greffière.

La présidente: Merci beaucoup.

Il nous reste un peu de temps si quelqu'un veut poser de courtes questions. Nous en avons le temps.

Mme Bakopanos invoque le Règlement.

[Français]

L'hon. Eleni Bakopanos: Mme Mathieu a parlé du projet et elle en a déjà donné une copie à Mme Bonsant. Madame Mathieu, pourriez-vous envoyer le document sur le projet régional à la greffière, afin que chacun en ait une copie?

Je n'ai pas pensé à faire venir le document relatif au projet de Montréal. Il s'agit d'un excellent projet qui donne des résultats très positifs pour les jeunes qui veulent devenir policiers. J'aimerais bien avoir une copie, comme tous les autres membres du comité.

La présidente: C'est cela, envoyez-les à la greffière. Je pense vous avoir déjà mentionné, madame Bérubé-Gagné, que vous pourriez envoyer le document dont on a parlé.

Nous allons faire un dernier tour, pour les personnes qui sont intéressées. Je vous demanderais de poser des questions assez courtes et de donner, je l'espère, des réponses assez courtes également.

Madame Bonsant, c'est à vous.

Mme France Bonsant: J'ai écouté ce qui s'est dit. J'ai réfléchi aux moyens du monde rural et aux villes défavorisées. Il faut faire attention. Des jeunes en provenance de quartiers défavorisés sont arrivés chez nous, dans mon comté. Ces jeunes étaient vraiment perdus; ils n'étaient jamais sortis de leur quartier. Arrivés dans une ferme, ils ont constaté qu'il n'y avait pas d'édifices, pas de lumières, pas de circulation. Les 12 jeunes ont couché dans la même chambre, car ils ont tous eu peur. C'était un groupe multiculturel; il y avait des Noirs d'Afrique, des Arabes, etc.

Serait-il possible, comme M. Adams le disait, de tenir compte des étudiants du secondaire? Toutefois, il faut faire attention, car il n'y a pas beaucoup d'écoles secondaires dans le secteur rural. Les écoles secondaires se trouvent surtout dans des villes-centres.

Je voudrais plutôt savoir si on veut développer les municipalités du secteur rural. Lorsque les loisirs ne sont pas développés, les familles ne restent pas. Pour ramener les jeunes dans un milieu rural, il faudrait plutôt miser sur les loisirs et la culture. On pourrait peut-être s'entendre avec les villes, leur demander une banque de noms, proposer des choix et viser certaines réalisations afin d'enrayer l'effet de beige. Il s'agit de ce qui se passe quand tout le monde part du secteur rural pour aller vers le secteur urbain...

• (1245)

La présidente: Excusez-moi, madame Bonsant, mais il n'était pas question d'envoyer des gens du monde rural vers les villes ou vice versa.

Mme France Bonsant: Non, cela se fait de façon automatique. Dans les petites municipalités, il n'y a que des écoles primaires, il n'y a pas d'écoles secondaires. M. Adams a dit qu'on les fermait.

Afin de faire face à cette situation et de garder des jeunes provenant des villes en milieu rural — il y en a environ 110 chez nous —, nous avons besoin du programme Placement carrière-été: c'est son but. Les organismes sont sous-financés. C'est peut-être pour les aider que le programme Placement carrière-été a été créé. Je ne veux pas mêler la question du sous-financement des comités et celle de l'utilisation du programme Placement carrière-été pour garder les familles dans le secteur rural. Il s'agit de trouver un moyen, une solution la plus simple possible. Il faudrait, sans pénaliser qui que ce soit, faire cela dans le secteur rural et dans le secteur urbain.

La présidente: Pour ajouter à ce que vient de dire Mme Bonsant, j'ai remarqué souvent, à la lumière de mon expérience, que les gens qui vivent un problème sont souvent ceux qui ont des pistes de solutions. On n'essaie pas de vous transférer le problème. Ce n'est pas du tout ce que Mme Bonsant ou M. Adams ont voulu dire. Toutefois, les gens qui vivent un problème ont des idées pour le régler. Je crois que c'était ce que voulait dire Mme Bonsant.

Voulez-vous réagir à ces propos?

Mme France Bonsant: Vous avez raison, madame la présidente.

La présidente: Madame Bérubé-Gagné, vous avez la parole.

Mme. Johanne Bérubé-Gagné: Je peux seulement faire une suggestion. Il faut aussi penser à planifier à long terme. Quand les organismes font une demande pour 2006, par exemple, ils devraient donner un aperçu de leurs besoins pour 2007 ou 2008. Cela permettrait peut-être au programme de s'ajuster. Prenons l'exemple de notre région. Il y a un plan de développement touristique échelonné sur trois ans. Je sais pertinemment qu'au cours des trois prochaines années, il y aura des demandes accrues pour ce type de programme. On veut développer certains aspects: de nouvelles attractions, de nouveaux sites dans les petites localités, etc. Par contre, si on pouvait déjà donner un aperçu du genre de besoins en ressources humaines prévus, cela permettrait peut-être au pro-

gramme de s'ajuster d'année en année et d'éviter qu'on enlève à l'un pour donner à l'autre. On pourrait alors prévoir des augmentations progressives.

La présidente: Merci.

Y a-t-il d'autres commentaires?

Madame Mathieu, vous avez la parole.

Mme. Geneviève Mathieu: On pourrait peut-être inclure aussi une certaine participation de la municipalité, selon sa capacité de payer. On peut se baser sur certains critères, comme son niveau d'endettement. Prenons l'exemple de Scotstown. Cette municipalité a un gros problème d'eau. Elle vient tout juste de recevoir du financement pour tâcher de le régler. Les gens ont de la difficulté à avoir de l'eau potable, mais on a quand même décidé d'avoir un service d'animation estivale. Ils ont demandé d'avoir l'argent pour embaucher quatre animateurs, mais n'ont reçu que l'argent pour en embaucher un. Cela affecte beaucoup la municipalité, car elle n'est pas capable de payer. Sur le plan de l'implication municipale, on pourrait peut-être se pencher sur la capacité financière des communautés.

La présidente: C'est toujours un sujet délicat, en particulier lorsqu'on habite au Québec.

Je voudrais remercier tous les participants. Madame Bérubé-Gagné, je vous remercie d'être venue de si loin. Je vous assure que votre message est passé très clairement. Je voudrais remercier Mme Mathieu, Mme Durand, M. Vigeant et Mme Bourassa. Nous avons eu un aperçu très clair des quatre coins de la province de Québec et du Nouveau-Brunswick, en particulier de la région d'Edmundston-Madawaska. Je vous en remercie.

Je voudrais rappeler aux membres du comité qu'ils ont la version anglaise et française du document de M. Donat Lavallée, de l'AQEP Montréal régional. Nous avons également reçu la réponse du ministère à plusieurs questions que nous lui avons posées. Nous en ferons des copies que nous enverrons à vos bureaux.

La prochaine réunion du comité aura lieu jeudi, à 11 heures. Nous recevrons des fonctionnaires de Statistique Canada et peut-être une personne de Terre-Neuve-et-Labrador.

Merci beaucoup.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.